

Certificats d'immatriculation ANTS : Les nouveaux changements à connaître pour 2023

Les étapes de la demande de changement de titulaire sur la carte grise ont été digitalisées et sont maintenant accessibles en ligne via le site web officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Pour réaliser ces procédures, vous pouvez vous diriger vers <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Dans le but d'alléger la charge des préfectures et de simplifier le processus, il vous est désormais possible d'effectuer ces démarches depuis votre ordinateur ou votre téléphone.

Cependant, il se pourrait que certaines personnes fassent face à des défis en exécutant ces formalités en ligne. C'est pourquoi l'État a instauré un réseau de Maisons France Services, implantées dans diverses régions du pays, afin de vous assister gracieusement dans toutes vos démarches, y compris celles liées à l'enregistrement des véhicules. Vous avez la possibilité de vous y rendre durant les heures d'ouverture pour bénéficier d'une aide personnalisée et gratuite.

Pour obtenir des détails complémentaires au sujet des procédures associées à l'enregistrement des véhicules, vous pouvez consulter le site [Portail Carte Grise](#). Celui-ci vous tient informé des actualités liées aux cartes grises et propose également une prise en charge complète de la démarche par ses équipes. À partir de 2023, le tarif de l'enregistrement des véhicules connaîtra des ajustements en raison de deux éléments : le malus écologique et la taxe régionale. Si votre véhicule est catégorisé comme fortement émetteur de pollution et dépasse le nouveau seuil minimum (qui vient d'être réduit), cela peut influencer sur le coût final de votre carte grise. Nous vous recommandons également de vous informer auprès de votre région pour obtenir des informations sur d'éventuelles augmentations de la taxe régionale, ce qui vous permettra d'anticiper les frais liés à l'enregistrement de votre véhicule.

Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter la vidéo explicative mise à disposition par l'ANTS : [Vidéo ANTS](#).

